

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 1

Artikel: Au bord du précipice
Autor: Pigmat, Clovis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383492>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

séquence fut que plusieurs directeurs d'usines électriques eurent aussi l'idée de faire prolonger la durée du travail dans leurs exploitations, et cela non seulement pour le service des installations, mais pour tout le personnel. Il fut déclaré que le service des installations devrait être supprimé, si le personnel n'acceptait pas de travailler aussi longtemps que celui de l'industrie privée. Au plus fort moment de la crise, la direction parvint à intimider un certain nombre d'ouvriers et à paralyser leur force de résistance.

Dans les usines électriques du canton de Zurich, la direction fit procéder à une votation générale, dans laquelle la majorité du personnel préféra la semaine de 52 heures à celle de 48 avec une réduction de salaire de 10 %. L'état d'esprit ayant rendu possible ce regrettable phénomène ne dura pas longtemps. Peu de temps après cette mémorable votation, le personnel ayant réfléchi, prit une attitude énergique lorsqu'au printemps la tentative fut faite de réduire une seconde fois les salaires. Les dits ouvriers essayèrent même de reconquérir la semaine de 48 heures. Cela leur réussit et même sans qu'aucun conflit ouvert n'ait été nécessaire. Ce résultat satisfaisant n'est pas dû seulement à la ferme attitude du personnel, mais aussi à ce que la direction en cause n'avait pas fait de bonnes expériences avec la prolongation de la durée du travail. Dans les usines électriques argoviennes, la réaction réussit également à faire une brèche à la semaine de 48 heures.

c) **Exploitations communales.** Jusqu'à ces derniers temps, on avait l'impression que les autorités n'osaient pas s'attaquer sérieusement à la semaine de 48 heures. Il y eut bien une série d'actions défensives, mais elles n'aboutirent jamais à une lutte ouverte. Au contraire, il fut presque toujours possible de réduire à néant les plans réactionnaires déjà au sein du parlement communal. Toutefois, ces derniers temps, l'affaire devient déjà plus dangereuse. A St-Gall, notamment, la réaction essaye de donner un exemple. Le Conseil communal décida par six voix de majorité de réintroduire la semaine de 51 heures pour le personnel des tramways et celui de l'office des constructions, régi par la loi sur les chemins de fer. Il est intéressant de constater que le président de l'Union bourgeoise des fonctionnaires et employés communaux, trois représentants bourgeois du corps enseignant, ainsi que les bourgeois à traitement fixe (fonctionnaires communaux et cantonaux) furent d'accord avec la réaction pour voter pour la prolongation de la durée du travail. Heureusement que nos membres virent le danger que la prolongation de la durée du travail faisait courir à toute la classe ouvrière et combien elle était préjudiciable à la votation populaire du mois de février prochain. Le référendum fut demandé, et, en très peu de temps, 4500 signatures furent obtenues. La votation aura probablement lieu dans le courant du mois de décembre de cette année. (Réd. Cette votation a eu lieu le 23 décembre; la prolongation de la durée du travail a été repoussée par 6584 non contre 4455 oui. C'est de bon augure pour le résultat de notre propre campagne.)

La place dont nous disposons ici ne nous permet pas de parler d'autres petites actions défensives. Le dernier mouvement cité ci-dessus montre clairement que la classe ouvrière fera bien de ne compter que sur ses seules forces pour la votation sur l'article 41 de la loi sur les fabriques. Cela signifie qu'il est nécessaire de mettre en œuvre toutes les ressources, aussi bien avant que pendant la campagne qui va s'ouvrir.

Chaque ouvrier a le devoir sacré de se mettre tout entier au service de l'agitation. Personne n'a le droit de s'abstenir. L'employé d'Etat ou de commune a une

responsabilité toute particulière. Puisse-t-il être conscient de ce devoir! Dans le cas affirmatif, le résultat de la lutte est certain.



Au bord du précipice

Par Clovis Pigmat.

Plus on pénètre les intentions de la classe qui mène campagne pour la prolongation de l'horaire de travail, mieux on se rend compte que pour elle c'est encore une affaire de rapide réalisation financière. Toutes les considérations d'ordre moral, économique et social s'effondrent devant son aveugle entêtement. Entêtement rempli de haine vindicative. Il serait, en effet, difficile de s'expliquer les raisons pour lesquelles la classe capitaliste qui a si bien su s'adapter aux évolutions prodigieuses de la technique industrielle, qui a su remplace l'outillage démodé par des procédés modernes de fabrication et qui, ainsi, a permis d'accumuler les produits sur le marché; il serait difficile, disons-nous, de nous expliquer pourquoi elle n'en ferait pas bénéficier l'humanité et plus spécialement les producteurs, si, au-dessus de tout, elle ne plaçait pas les raisons farouches et implacables de sa cupidité.

Car, au bout de toutes ces heures supplémentaires dans un monde déjà grippé par la surproduction et l'incapacité d'achat des masses laborieuses, il y a fatallement le précipice de la misère plus générale, autour duquel tournoient les vautours du profit, de la guerre, de toutes les guerres. La classe capitaliste se rue à la curée.

Elle veut courber de quelques degrés encore l'échine des travailleurs, pour que, plus abrutis par le labeur, il leur reste de moins en moins de temps de réflexion et de capacité d'action.

Mais, si la classe possédante a de telles visées, si ses aspirations se bornent au profit immédiat, si elle est parfaitement insensible et imprévoyante quant aux conséquences d'un état de surproduction, les travailleurs doivent plus que jamais coordonner leur résistance et s'apprêter à un mouvement sérieux pour la sauvegarde de leurs droits et de leur dignité. Qu'ils se disent bien que le champ principal de leur activité se trouve sur le lieu même de leur travail. Que si sur ce champ-là ils sont imprévoyants, s'ils n'y déploient pas constamment toute la fermeté nécessaire vis-à-vis du patronat qui les pousse aux violations de l'horaire, alors ils rendent stériles tous les efforts pratiqués ailleurs en vue de la consécration légale du postulat des trois huit. Par conséquent, parallèlement à l'agitation à soutenir au cours de cette campagne, tous les syndiqués veilleront à ne pas créer de fâcheux précédents et interviendront avec discipline et énergie contre toutes les combinaisons réactionnaires.



Durée du travail dans l'industrie du vêtement et du cuir

Par D. Zinner.

Jusqu'au moment de l'introduction de la semaine de 48 heures (dans les années 1919/20), la durée du travail était dans l'industrie du vêtement et du cuir de 9 à 10 heures par jour ou de 50 à 59 heures par semaine. Les coopératives des tailleurs et des cordonniers avaient la durée de travail la plus courte, par exem-